



*Concours de  
décorations*

Bulletin de participation





# Bulletin

NOM

.....

Prénom

.....

Adresse (obligatoire pour pouvoir venir admirer vos décorations !)

.....

.....

.....

Mail (pour pouvoir vous adresser votre récompense si vous remportez le concours)

.....

Téléphone

.....

Je m'inscris dans la catégorie (une seule possibilité) :

- Fenêtre décorée
- Balcon décoré
- Maison décorée

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-contre et en accepter les conditions.

Fait à ..... Le .....

Signature

Bulletin à nous retourner pour le 11 décembre au plus tard. Par mail à collectif.villeneuve@wanadoo.fr ; par courrier ou téléphone directement auprès du Collectif des associations (place du 14 juillet 17000 La Rochelle - 05 46 44 41 60)

# Règlement du concours

## 1. L'organisation

Le concours est organisé par le Collectif des associations et groupes d'initiatives de Villeneuve-les-Salines et du Petit Marseille, dans le cadre des animations de Noël.

Seuls les organisateurs officiels sont habilités à régler tout litige quelle qu'en soit la nature ; ils se réservent le droit et le pouvoir de statuer en cas de réclamation portant sur la régularité de l'épreuve.

## 2. Les catégories

Trois catégories sont définies pour laisser à chaque foyer la possibilité de participer : maison, balcon ou fenêtre. Un gagnant dans chacune des catégories sera distingué, selon les trois critères suivants :

- Quantité de décorations
- Luminosité
- Décorations « faites maison »

En tout, 3 lots seront donc attribués.

## 3. Les lots

Chacun des trois foyers gagnants se verra attribuer une récompense d'une valeur de 100€.

## 4. Participation au concours et inscriptions

Participation au concours : seules les inscriptions accompagnées du bulletin de participation complété permettront de concourir. Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de Villeneuve-les-Salines et Petit-Marseille. Il n'y a pas d'âge minimum pour participer.

Inscriptions ouvertes du 1er novembre au 11 décembre. En ligne sur [www.collectif-villeneuve.com](http://www.collectif-villeneuve.com), par courrier (tampon de la poste faisant foi) ou téléphone directement auprès du Collectif des associations (place du 14 juillet 17000 La Rochelle - 05 46 44 41 60).

## 5. Le jury

Le jury est composé de 3 habitants du quartier de Villeneuve-les-Salines et 3 habitants du Petit-Marseille.

## 6. Évaluation et remise des lots

Le concours se déroulera le mardi 15 décembre à 18 h. Les participants devront s'assurer que leurs décorations sont bien mises en places, et le cas échéant, que les éléments lumineux sont bien allumés. Le jury annoncera les résultats le lendemain, mercredi 16 décembre. Les participants sont invités à être présents pour récupérer leurs lots. En cas d'impossibilité d'être présents, les lots pourront être retirés au Collectif des associations jusqu'au 31 janvier 2021.

Adresse : Place du 14-Juillet 17000 La Rochelle. Ouvert du lundi au jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h ; le vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Fermé le mardi matin.

## 7. Élimination

Tout acte de tricherie entraîne l'élimination à la participation au concours.

